

Encadré 6 :

REVENU ET RICHESSE DES MÉNAGES FRONTALIERS

INTRODUCTION

Depuis 2000, le nombre de non-résidents qui travaillent au Luxembourg a augmenté de 77%, pour atteindre 44% de l'emploi intérieur en 2011³⁹. Ces travailleurs « frontaliers » proviennent surtout de la « Grande Région » (Wallonie en Belgique, Lorraine en France, Sarre et Rhénanie-Palatinat en Allemagne). La composition de l'emploi frontalier en termes d'âge, de sexe, de nationalité et de lieu de résidence peut être assez bien cernée grâce aux données de la sécurité sociale⁴⁰. Le comportement de consommation des frontaliers sur le territoire luxembourgeois est également le sujet d'une enquête régulière effectuée par le CEPS/Instead en coopération avec le STATEC⁴¹. Selon cette enquête, les frontaliers auraient dépensé en 2007 €1 200 millions au Luxembourg, soit €9 076 par frontalier⁴². Par contre, il existe peu d'informations concernant la situation financière (revenus, actifs, passifs) des ménages non-résidents en général et des travailleurs frontaliers en particulier.

Cet encadré fournit des estimations sur le revenu et sur la richesse moyenne des ménages frontaliers résultant d'une enquête effectuée par la BCL en 2010-2011, en coopération avec le CEPS/Instead. Il s'agit d'une enquête complémentaire à celle concernant les ménages résidant au Luxembourg, dont les premiers résultats ont été publiés dans un encadré du bulletin BCL 2012-1⁴³. L'enquête auprès des ménages luxembourgeois résulte d'un effort commun des banques centrales de l'eurosystème, visant à mieux connaître le comportement financier et de consommation des ménages de la zone euro⁴⁴. L'enquête auprès des ménages frontaliers se limite quant à elle aux ménages résidant dans les régions limitrophes du Luxembourg et dont au moins un membre travaille au Luxembourg à la date de l'enquête. L'IGSS a fourni un échantillon représentatif de la population comptant pratiquement 5 000 ménages. Le CEPS/INSTEAD a contacté ces derniers entre novembre et décembre 2010 et 715 ménages ont rempli le questionnaire. Dans l'analyse, les réponses de ces ménages ont été pondérées afin d'obtenir des résultats représentatifs de la population des ménages frontaliers (par des méthodes analogues à celles utilisées pour l'enquête portant sur les ménages résidents)⁴⁵.

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L'ÉCHANTILLON PONDÉRÉ

L'échantillon est construit afin de bien approximer la distribution par nationalité des frontaliers, telle qu'elle ressort des statistiques officielles. Pratiquement la moitié des ménages frontaliers interrogés sont résidents en France, l'autre moitié étant également répartie entre la Belgique et l'Allemagne. Il n'est pas surprenant que le pays de résidence corresponde à la nationalité (définie comme pays de naissance) pour la plupart des frontaliers. Le « frontalier moyen » est un homme marié, qui a autour de 40 ans. En général, les frontaliers ont un niveau d'éducation élevé, quel que soit leur pays de résidence. Les disparités socio-économiques entre les pays de résidence sont relativement limitées et ne sont pas statistiquement significatives. Près de 98% des frontaliers sont des salariés et 97% bénéficient d'un contrat à durée indéterminée. Près des deux tiers travaillent dans le secteur des services, principalement les services non-marchands et les services financiers, suivis par l'industrie et les autres services marchands. En moyenne, les frontaliers travaillent 39,5 heures hebdomadaires (médiane : 40 heures) et sont employés au Luxembourg depuis 10,2 ans (médiane : 9 ans). La distance moyenne parcourue entre le lieu de résidence et le lieu de travail est de 46,7 kilomètres (médiane : 43 km). On estime par ailleurs que 80% des frontaliers utilisent la voiture pour se rendre à leur lieu de travail et que 16% combinent la voiture et les transports en commun. Seuls 4% empruntent uniquement les transports en commun.

39 Statec (2012), Note de Conjoncture 1-12, tableau 3a.

40 Inspection générale de la sécurité sociale (2011), Rapport général sur la sécurité sociale.

41 Allegrezza, S., J. Brosius, P. Gerber, P. Hausman, J. Langers, G. Schuller, et M. Zanardelli (2005) « Les salariés frontaliers dans l'économie luxembourgeoise », Cahier économique du STATEC 100.

42 Genevois, A.-S. et M. Zanardelli (2008), « Les dépenses des salariés frontaliers au Luxembourg en 2007 » STATEC, Bulletin 2008-1.

43 Mathä, T.Y., A. Porpiglia, et M. Ziegelmeier (2012), « The Luxembourg Household Finance and Consumption Survey (LU-HFCS): Introduction and Results », BCL Working Paper 73.

44 http://www.ecb.int/home/html/researcher_hfcs.en.html

45 Techniquement, on a appliqué la méthode d'imputation stochastique multiple.

ESTIMATIONS DU REVENU

Le revenu du travail gagné au Luxembourg peut comprendre les salaires de plusieurs membres du même ménage. Pour l'année 2009, 41% des ménages frontaliers ont bénéficié d'un revenu se situant entre €25 000 et €50 000⁴⁶. Cette classe de revenus représente 32% des ménages frontaliers belges, 43% des frontaliers français et 46% des frontaliers allemands. Environ 26% des ménages frontaliers français, 23% des ménages belges et 18% des ménages allemands relèvent par ailleurs de la classe inférieure (€25 000 ou moins). Enfin, 45% des ménages frontaliers belges, 36% des allemands et 30% des français appartiennent à la classe supérieure (revenus cumulés supérieurs à €50 000). Pour 46% des ménages frontaliers, le revenu du travail au Luxembourg est complété par un revenu du travail obtenu dans le pays de résidence, qui correspond généralement au travail d'un conjoint. En moyenne, les ménages qui disposent de ce revenu complémentaire l'ont situé entre €10 000 et €25 000.

Afin de calculer des revenus moyens par ménage, nous attribuons à chaque ménage une valeur se situant au milieu de l'intervalle qu'il a sélectionné. En combinant le revenu du travail provenant de différents pays, le revenu du travail total brut se monte en moyenne à €55 000 pour les ménages frontaliers français (médiane €41 250), à €69 000 pour les belges (médiane €55 000) et à €70 000 pour les allemands (médiane €55 000). Seuls 14% du revenu total du travail trouvent leur origine dans le pays de résidence, de sorte que le revenu en provenance du Luxembourg est de loin le plus déterminant pour les différences par pays de résidence. En se limitant au revenu du travail provenant du Luxembourg, les ménages frontaliers belges disposent de €60 000 en moyenne, tandis que les allemands disposent de €59 000 et les français de €47 000.

Comme base de comparaison, parmi les ménages résidant au Luxembourg qui disposent d'un revenu du travail, la valeur moyenne de ce revenu est de pratiquement €74 000. Pour les ménages résidents de nationalité luxembourgeoise, la moyenne est de €76 000 et pour les ménages étrangers⁴⁷ résidant au Luxembourg elle est de €70 000. Ainsi, les ménages frontaliers gagnent en moyenne €8 000 de moins que les ménages étrangers résidant au Luxembourg et €14 000 de moins que les ménages résidents de nationalité luxembourgeoise.

Afin de mieux comparer les revenus du travail des frontaliers et des résidents, le revenu du travail au Luxembourg est normalisé par le nombre de salariés frontaliers par ménage (ou le nombre de salariés pour les ménages résidents). En moyenne, un ménage résidant au Luxembourg inclut 1,5 salarié et un ménage frontalier inclut 1,3 salarié au Luxembourg. Cet ajustement réduit partiellement les différences de revenu, mais les résidents de nationalité luxembourgeois disposent toujours de €52 000 par salarié en moyenne, tandis que les étrangers résidant au Luxembourg disposent de €45 000 par salarié et les frontaliers de seulement €41 000. En moyenne, les frontaliers allemands disposent de €48 000 par salarié, les belges de €46 000 et les français de €35 000.

ESTIMATIONS DE LA RICHESSE

La richesse nette est estimée en cumulant les actifs réels (biens immobiliers, véhicules, etc.) et les actifs financiers (comptes bancaires, parts d'OPC, participations, assurance-vie) et en déduisant les dettes éventuelles. La richesse nette par ménage est estimée à €340 000 pour les frontaliers belges, €209 000 pour les frontaliers français et à €226 000 pour les frontaliers allemands. En moyenne, la richesse nette des ménages frontaliers ne représente que 34% de la richesse nette des ménages résidents. Il est possible que la richesse des ménages frontaliers soit sous-estimée, le questionnaire soumis à ces ménages étant beaucoup moins détaillé que le questionnaire correspondant présenté aux ménages résidents, qui l'ont en outre rempli avec l'aide d'un enquêteur. En tout cas, les mêmes différences caractérisent les deux principales composantes de la richesse, à savoir la richesse réelle et la richesse financière.

En moyenne, la richesse réelle nette (biens immobiliers, véhicules, etc.) des ménages frontaliers correspond à 34% de la richesse réelle nette des ménages résidant au Luxembourg. En ce qui concerne la richesse financière nette (actifs

⁴⁶ Pour des raisons de confidentialité, les ménages n'indiquent pas le montant exact du revenu du travail, mais le situent selon différents intervalles.

⁴⁷ La nationalité des ménages résidents est déterminée par celle du chef du ménage.

financiers tels que les comptes d'épargne, les participations, l'assurance-vie etc.), les ménages frontaliers ne détiennent en moyenne que 36% de la valeur détenue par les ménages résidents. Les différences par pays de résidence sont importantes : les ménages frontaliers belges détiennent le plus de richesse réelle et financière (respectivement 45% et 69% des montants déclarés par les ménages résidents).

Résidence principale du ménage

La résidence principale du ménage est généralement la composante la plus importante de la richesse réelle. En moyenne, il est légèrement plus probable qu'un ménage frontalier soit propriétaire de sa résidence principale. Pour les ménages résidant au Luxembourg, 67% possèdent leur résidence principale, la proportion correspondante atteignant 72% en ce qui concerne les ménages frontaliers. Cette proportion est la plus élevée pour les ménages frontaliers belges (83%), les ménages français (70%) et allemands (67%) enregistrant des valeurs plus proches de celles des résidents. La résidence principale sert de collatéral d'un prêt hypothécaire pour 53% des ménages frontaliers belges, 48% des ménages frontaliers allemands et 28% des ménages frontaliers français. La proportion des ménages résidant au Luxembourg qui ont contracté un prêt hypothécaire dont la résidence principale constitue le collatéral est inférieure à raison de pratiquement 7 points de pourcentage à la moyenne correspondante pour les frontaliers.

En ce qui concerne les seuls ménages frontaliers qui sont propriétaires de leur résidence principale, la valeur moyenne de l'immeuble est de €280 000, ce qui représente 44% de la valeur moyenne se rapportant aux ménages résidant au Luxembourg (soit près de €640 000). La valeur de la résidence principale ne varie pas significativement entre pays frontaliers. Pour les ménages frontaliers qui détiennent un prêt hypothécaire sur leur résidence principale, la valeur moyenne correspondante est de €114 000. Cette valeur est très inférieure au chiffre relatif aux ménages résidant au Luxembourg (€169 000). Les ménages frontaliers allemands détiennent pour leur part les prêts hypothécaires les plus importants, avec une valeur moyenne supérieure à €134 000.

Richesse financière

Parmi les ménages frontaliers, 60% déclarent posséder de la richesse financière. Ce chiffre semble peu fiable, car il est très inférieur à la proportion correspondante enregistrée auprès des ménages résidant au Luxembourg (98% déclarant posséder des actifs financiers). Il est possible que ce résultat reflète la structure moins détaillée du questionnaire soumis aux frontaliers, qui mentionne en vrac des instruments financiers simples tels que les comptes courants et des instruments plus complexes. Parmi les ménages frontaliers, 73% des allemands déclarent posséder au moins une des composantes de la richesse financière. Les proportions correspondantes n'atteignent que 52% chez les frontaliers français et 61% chez les frontaliers belges.

Plus de 30% des ménages frontaliers ont diversifié géographiquement leur portefeuille financier, ce qui revient à dire que leur richesse financière n'est pas uniquement investie dans des banques de leur pays de résidence. Environ 40% des ménages frontaliers belges détiennent une partie de leur richesse financière au Luxembourg et 3% dans un pays tiers. Pour les français, ces chiffres sont respectivement de 24% et de 1,5% et pour les allemands de 36% et 4%.

Parmi les ménages frontaliers qui déclarent détenir de la richesse financière, le montant moyen est de €54 000, soit un montant largement inférieur à la somme moyenne mentionnée par les ménages résidant au Luxembourg (soit €73 000). Ce chiffre varie de €83 000 pour les frontaliers belges à €38 000 pour les frontaliers français. Même si la plus grande part de la richesse financière est investie dans le pays de résidence, les ménages frontaliers investissent également ailleurs. En moyenne, les ménages frontaliers qui investissent à l'étranger détiennent €30 000 au Luxembourg.

Environ un tiers des ménages frontaliers ont contracté d'autres prêts que des emprunts hypothécaires. Ce chiffre est le plus élevé parmi les frontaliers français (38%) et le moins élevé parmi les frontaliers allemands (25%). Il est relativement fréquent pour les ménages frontaliers de contracter une partie de ces prêts en dehors de leur pays de résidence. Ainsi, les ménages frontaliers belges ont contracté 11% de ces prêts au Luxembourg, les français et les allemands 8%. Moins de

1% des ménages frontaliers ont contracté des prêts non-hypothécaires dans un pays tiers.

Parmi les ménages qui ont contracté un prêt non-hypothécaire, la valeur moyenne est de €26 000, soit environ le double du montant correspondant relatif aux ménages résidant au Luxembourg (€13 000). Les frontaliers belges présentent le niveau le plus faible (€14 000) et les allemands le plus élevé (€36 000), toujours pour ces prêts non-hypothécaires. La majeure partie de ces sommes provient de prêts contractés dans le pays de résidence. Pour les prêts obtenus ailleurs, le Luxembourg enregistre la part la plus importante, avec une valeur moyenne de €14 000.

CONCLUSIONS

Cet encadré présente des résultats préliminaires portant sur le revenu et la richesse des ménages de travailleurs frontaliers au Luxembourg résidant au sein de la Grande Région. Il contribue ainsi à combler une lacune importante dans les statistiques relatives à ce groupe de salariés, qui revêt une importance grandissante pour l'économie luxembourgeoise. Les premiers résultats montrent que la différence entre ménages résidents et ménages frontaliers est plus importante en termes de richesse qu'en ce qui concerne les revenus. La différence majeure provient de la valeur des biens immobiliers. Finalement, ce sont les ménages frontaliers belges qui présentent le moins de différences en termes de richesse par rapport aux ménages résidents, un fait qui pourrait traduire la longue tradition d'intégration économique entre les deux pays liée notamment à l'union monétaire belgo-luxembourgeoise, qui a précédé l'euro.

1.2.11 Les finances publiques

1.2.11.1 Evolution des recettes et des dépenses des Administrations publiques

1.2.11.1.1 Situation budgétaire : revue de l'année 2011

Le solde des Administrations publiques luxembourgeoises, annoncé début avril 2012 dans le cadre de la publication des comptes nationaux annuels, a révélé un déficit pour l'année 2011 de 0,6% du PIB. Ce déficit est de moindre ampleur que le déficit enregistré pour l'année 2010, qui atteignait 0,9% du PIB. Cette amélioration est notamment due à des recettes fiscales supérieures au niveau initialement escompté. Ce déficit pour 2011 est inférieur à celui prévu dans la 12^{ème} actualisation du Pacte de Stabilité, publiée en avril 2011 par le Gouvernement, qui prévoyait un déficit de 1,0%. Il est par contre supérieur au déficit calculé par la BCL dans ses projections de décembre 2011 (0,3% du PIB).

1.2.11.1.2 Les projections pour la période 2012-2014

Dans le cadre des exercices de projections biannuels, la BCL a présenté ses chiffres concernant les soldes des Administrations publiques ainsi que la dette publique pour la période s'étalant de 2012 à 2014. La BCL a intégré dans ses projections les mesures de consolidation budgétaire présentées par le gouvernement le 27 avril 2012, confirmées par le Premier Ministre lors du discours du 8 mai 2012. Ces mesures de consolidation devraient entrer en vigueur dès janvier 2013 et porter, selon le Gouvernement, d'une part sur des réductions de dépenses (à concurrence de 2/3) et d'autre part sur des hausses de recettes (à concurrence d'1/3).